



Aux contribuables de la Ville de Scotstown

AVIS PUBLIC No. 2022-13

Est par les présentes donné par la soussignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO – 502-22

Règlement 502-22 décrétant des travaux d'infrastructures relatifs au remplacement de conduite d'aqueduc et d'égout sur des segments des rues Albert et De Ditton et autorisant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les coûts (résolution)

Le règlement 502-22 – Règlement 502-22 décrétant des travaux d'infrastructures relatifs au remplacement de conduite d'aqueduc et d'égout sur des segments des rues Albert et De Ditton et autorisant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les coûts a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022.

Ledit règlement sera soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toutes personnes désirant obtenir une copie du règlement doivent en faire la demande au bureau municipal. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

Donné à Scotstown, ce septième (7^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-deux (2022).

Monique Polard
Directrice générale